

REGLEMENT JEU CONCOURS

ARTICLE 1 :

L'union commerciale Camping de la Forêt, dont le siège se situe Route de Septfontaines 25270 LEVIER organise un jeu avec un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre d'une étude de marché qui se déroulera du 01/05/2022 au 15/07/2022.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est organisé en ligne et il est ouvert à toute personne répondant au questionnaire lié à l'étude et acceptant ce présent règlement.

ARTICLE 3 :

Pour participer à ce jeu, il suffit de compléter le questionnaire mis à disposition par email et sur les réseaux sociaux. Ce questionnaire, comprenant une partie identification, devra être complété avec une adresse email pour valider la participation. Toute adresse incomplète ou illisible ne participera pas au tirage au sort. Ce tirage au sort est limité à une seule participation par personne (même adresse email) et est réservé aux personnes majeures. Le tirage au sort permettra de faire gagner un participant seulement.

ARTICLE 4 :

Le lot distribué à l'occasion de ce tirage au sort est le suivant :

Un séjour d'une nuit et 2 jours en lodge valable pour 2 personnes. Les petits déjeuner sont compris ainsi que la prestation hôtelière (kit de linge de toilette et linge de lit inclus, frais de ménage inclus). La période de validité de l'offre sera sur deux périodes : la première du 1^{er} mai 2023 au 07 juillet 2023 et la deuxième du 28 août 2023 au 16 septembre 2023.

ARTICLE 5 :

Le lot gagné est incessible, intransmissible et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 :

Le gagnant sera averti par email au vu des coordonnées fournies sur le questionnaire.

La remise des prix aura lieu le samedi 17 juillet 2022.

ARTICLE 7 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} mai 2022, la date de début de l'opération et se terminera le 15 juillet 2022 à 00H00, date et heure de fin de l'opération.

ARTICLE 9 :

Le gagnant autorise expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

FAIT à BESANÇON, le 1^{er} mai 2022.

Mentions légales : SARL au capital de 5000€ / RCS Besançon 490 930 120 / APE : 5530Z / TVA FR 87490930120 / Siège Social : Route de Septfontaine 25270 Levier / Téléphone : 03.81.89.53.46 / Courriel : contact@camping-dela-foret.com